

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat David Raedler et consorts au nom Les vert.e.s vaudois.e.s - Pour que la Place (du Parking) du Château soit enfin rendue conforme à son histoire, son importance patrimoniale et, au demeurant, son affectation comme zone de verdure

1. PREAMBULE

La minorité de la commission est composée de Mesdames les Députées Cendrine Cachemaille et Yolanda Müller Chabloz ainsi que de Messieurs les Députés David Raedler et Romain Pilloud, auteur du présent rapport.

2. POSITION DE LA MINORITE

Un intérêt patrimonial conséquent

La minorité de la commission soutient une prise en considération partielle du postulat. En effet, le postulant a bien résumé l'enjeu : le lieu revêt une importance historique et patrimoniale importante pour les Lausannois·es, les Vaudois·es et les visiteur·ses de notre Canton. Ce patrimoine est pourtant difficile à valoriser puisqu'un parking en plein-air y occupe l'espace une très grande partie de l'année. Pour la minorité de la commission, il semble donc nécessaire et utile de mettre en valeur ce lieu situé dans un quartier chargé d'Histoire, dont l'intérêt historique est indéniable

D'autres places importantes ont fait l'objet, ces dernières années ou décennies, de transformations conséquentes pour leur redonner leur attrait patrimonial. La Place fédérale à Berne, la Place du Marché de Montreux ou prochainement celle de Vevey. Plusieurs approches stratégiques y sont adoptées à chaque reprise, en fonction de l'époque et des spécificités du lieu.

Un problème de sécurité

Au-delà de son caractère patrimonial, la présence de ce parking pose des problèmes de cohabitation et de sécurité pour les usager·ères les plus fragiles, en particulier les piéton·nes. La présence quasi-permanente de véhicules venant y déposer des personnes, stationner ponctuellement ou toute la journée alors que des centaines de personnes circulent à pied chaque jour sont deux usages difficilement compatibles en matière de sécurité.

Il est important de relever qu'à l'endroit de la Place du Château, les accès piétons sont quasiment inexistants, et très éloignés des normes relatives aux aménagements piétons.

Une prise en considération de la spécificité des lieux

La minorité est consciente que la Place est utilisée pour plusieurs manifestations importantes : Bô Noël (jusqu'en 2023), la cérémonie d'assermentation de la Police cantonale vaudoise, le Festival de la Cité, etc. et comprend qu'il est important de maintenir ces usages et donc à en assurer l'accueil. Le postulant a rappelé qu'il n'était pas le moment de dire si on voulait une place entièrement arborisée et si oui comment. Il relève toutefois que la place est actuellement très fortement asphaltée, avec son lot de problématiques liées notamment au réchauffement climatique. Il serait donc en tout cas nécessaire de questionner la manière dont

la place serait réaménagée pour concilier activités et enjeux d'adaptation et de lutte face au réchauffement climatique.

La Place du Marché à Vevey a fait face à des enjeux similaires, puisqu'une arborisation massive est impossible en raison de diverses manifestations d'importance, à commencer par la Fête des Vignerons. Il est donc possible et même souhaitable de prendre en compte de telles considérations.

Une démarche commune à mener avec la Ville de Lausanne

A aucun moment le postulat n'a souhaité que le Canton soit nécessairement « leader », mais qu'un travail soit fait en collaboration avec les autorités communales lausannoises, en partie propriétaire des lieux. Une telle démarche (le postulat) permet de donner les outils nécessaires au Conseil d'Etat pour poursuivre les échanges et les réflexions.

La minorité est consciente qu'aujourd'hui, pour la Ville, d'autres réaménagements (Place de la Riponne, notamment) soient prioritaires. Il est donc d'autant plus important qu'un réaménagement de la Place du Château soit évoqué, afin qu'elle figure dans une planification à discuter avec les autorités cantonales, afin qu'un projet soit présenté au bon moment et de concert entre les deux propriétaires de la Place.

Pour rappel, le postulant a proposé à la commission une prise en considération partielle de son objet parlementaire demandant « (...) au Conseil d'Etat d'élaborer de concert avec la Commune de Lausanne une stratégie concrète visant à assurer, le plus rapidement possible, un réaménagement de la Place du Château tenant compte de sa valeur patrimoniale et historique centrale tout en préservant notamment une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. »

La demande du postulant est donc suffisamment précise pour aller de l'avant, mais suffisamment large pour ne pas donner d'injonction quant au devenir exact de la Place : type de réaménagement, maintien d'une partie des places pour les personnes à mobilité réduite, la police et les livraisons, type d'affectation, type de revêtement, maintien des espaces pour les manifestations, etc.

Suppression des places de stationnement, mesures compensatoires et mobilité

La minorité rappelle que, contrairement aux propos tenus par certain-es commissaires, le nombre de places de stationnement pour voitures n'a pas vraiment baissé à Lausanne, et reste globalement très élevé. Si le nombre de places publiques baisse (environ 2'500 places de moins entre 2015 et 2023), le nombre de places privées a lui augmenté de manière conséquente (environ 2'800 places de plus entre 2015 et 2023). Dès lors, il semble important de convenir que globalement, la Ville de Lausanne dispose d'un réservoir conséquent de places de stationnement pour voitures.

La suppression d'une partie ou de toutes les places de stationnement sur la Place de Château n'aurait par ailleurs quasiment aucun impact sur le nombre de places de stationnement à Lausanne, puisqu'elles représentent moins de 0,05% du total des places. A cela s'ajoute deux éléments : le nombre de voitures à Lausanne diminue (-6% entre 2015 et 2022), et le taux d'occupation des places de stationnement au centre-ville est de 79% en journée (et 77% la nuit).

Les commissaires minoritaires n'ont cessé de rappeler qu'il ne s'agit pas de voter aujourd'hui sur une suppression pure et dure de toutes les places de stationnement, mais de redémarrer des démarches communes entre la Ville de Lausanne et la Canton de Vaud afin de réfléchir en commun sur l'avenir de cette Place. Il va de soi pour les commissaires de la minorité qu'il faudra prendre en considération les besoins de l'administration cantonale, des personnes à mobilité réduite ou d'autres groupes d'usager-ères.

3. CONCLUSION

En conclusion, la minorité de la Commission propose au Grand Conseil de prendre partiellement en considération le présent postulat, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Montreux, le 30 décembre 2024.

*Le rapporteur :
(Signé) Romain Pilloud*